

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 72-1115/SG/CG relatif à des concessions définitives de parcelles de terrains domaniaux .

n° 72-1115/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
19 juillet 1972

Numéro JO  
n° 15 du 10/08/1972

Date du numéro  
10 août 1972

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est fait concession définitive aux bénéficiaires dénommés ci-dessous de la parcelle de terrain figurant en regard de leur nom dans le tableau ci-après :

#### Art. 2

— Les mutations au Livre foncier seront effectuées sur réquisition de chaque concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

#### Art. 3

— Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies au nom et à la diligence des concessionnaires 'dans les délais réglementaires.